

Démarche : Fiche intendance

Organisme : Lycée Guy MOLLET, service intendance

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette fiche permet au service de l'intendance de connaître les informations relatives à l'élève et plus particulièrement son choix quant à la restauration et l'internat

L'ELEVE

Nom de l'élève

Prénoms

Date de naissance

Classe

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Seconde

☐ Première

☐ Terminale

☐ BTS

☐ DTS IMRT

☐ CPGE

RESPONSABLE LEGAL 1 - FINANCIER

Fiche intendance

Statut

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Parent 1

☐ Parent 2

Nom du représentant

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse électronique

RESPONSABLE LEGAL 2

Statut

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Parent 1

☐ Parent 2

Nom

Prénom

Date de naissance

Ville de naissance

CHOIX DU MODE DE RESTAURATION

Merci de cocher la case correspondante au choix de restauration

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Élève demi pensionnaire (mon enfant pourra prendre son repas au restaurant scolaire ou à la cafétéria quand il le souhaite). Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, votre enfant réservera son repas au préalable sur l'application "Myturboself", au plus tard avant minuit. Le compte de sa carte HDF devra être régulièrement alimenté, prioritairement par la plateforme sécurisée, ou par carte bancaire, éventuellement par chèque ou en espèces sur la borne multi services.

☐ Élève interne (mon enfant prendra son repas au restaurant scolaire du lycée Guy Mollet et ses diners, nuitées et petits déjeuners de la semaine à l'internat du lycée Robespierre). Je règle uniquement la facture d'internat, après réception de l'avis aux familles par virement bancaire ou par chèque auprès des services de l'intendance. Attention: Le choix du forfait internat vous engage pour le trimestre. Si votre enfant quitte l'internat en cours de trimestre ,

PIECE A JOINDRE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Merci de joindre votre RIB

Le relevé d'identité bancaire (RIB) ou relevé d'identité postale (RIP) doit être impérativement au nom du responsable légal 1.

Pour les étudiants en BTS, vous avez la possibilité de joindre votre propre RIB.

CONDITIONS DE REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

Suite à l'inscription de l'élève/l'étudiant, au sein de l'établissement Guy Mollet pour l'année scolaire 2026/2027, je déclare avoir pris connaissance des conditions de règlement de la demi-pension figurant dans le dossier d'inscription et les accepte.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non